

NATIONS UNIES

Assemblée  générale  
QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
44e séance  
tenue le  
mardi 14 mars 1995  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 44e SÉANCE

Président : M. TEIRLINCK (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995  
(suite)

Demande d'octroi d'une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la  
recherche sur le désarmement

Régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (site)

d) AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/49/SR.44  
5 septembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995  
(suite)

Demande d'octroi d'une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (A/49/329; A/C.5/49/57)

1. M. TAKASU (Contrôleur), présentant la note du Secrétaire général sur la demande d'octroi d'une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, indique que le Secrétaire général avait recommandé que pendant l'exercice biennal 1994-1995, l'Institut continue de bénéficier d'une subvention annuelle de 220 000 dollars; par sa résolution 48/230, l'Assemblée générale a déjà approuvé une subvention de ce montant pour 1994. De plus, des Etats Membres ont versé de généreuses contributions. Le Secrétaire général estime que l'octroi à l'Institut d'une subvention du même montant que celle accordée en 1994 se justifie pour 1995, subvention qui d'ailleurs ne nécessiterait pas de crédits additionnels, puisqu'elle est déjà prévue au budget-programme. M. Takasu précise par ailleurs que les dépenses d'appui aux programmes de l'Institut ont été plafonnées, compte tenu des avantages en nature dont bénéficie celui-ci, à 5 % de son budget, pourcentage qui devrait être maintenu.
2. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique que le Comité consultatif recommande l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement d'une subvention de 220 000 dollars pour 1995. L'Assemblée générale, sur la recommandation du CCQAB, a déjà ouvert un crédit de 440 000 dollars pour l'exercice biennal. La somme de 220 000 dollars représente la deuxième tranche de ce crédit.
3. Le Comité consultatif tient à rappeler qu'il avait invité le Secrétaire général (A/49/7/Add.10, par. 24) à proposer, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, des critères qui permettraient de déterminer s'il a lieu ou non de financer des instituts régionaux à l'aide de crédits inscrits au budget ordinaire de l'ONU. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement devrait être inclus dans les propositions du Secrétaire général.
4. Mme SHEAROUSE (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que l'Assemblée générale, par ses résolutions 44/201 et 46/185, avait invité le Secrétaire général à chercher les moyens d'accroître les contributions volontaires au financement de l'Institut, dans le but de permettre à celui-ci de fonctionner sans subventions budgétaires. Mme Shearouse voudrait savoir si des initiatives ont été prises pour mobiliser des contributions volontaires plus importantes qui permettraient de cesser de subventionner l'Institut.
5. M. TAKASU (Contrôleur) déclare que bien que le montant des contributions volontaires ait considérablement augmenté, le moment n'est pas venu de supprimer la subvention budgétaire.

/...

6. Le PRESIDENT annonce que s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission entend recommander à l'Assemblée générale de prendre acte de la note du Secrétaire général (A/C.5/49/57) et de décider de suivre la question du montant des dépenses d'appui imputé au budget de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

7. Il en est ainsi décidé.

Régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice  
(A/49/7/Add.11; A/C.5/49/8)

8. Mme BRZAK METZLER (Bureau de la gestion des ressources humaines), présentant le rapport du Secrétaire général sur le régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice (CIJ), appelle l'attention des membres de la Commission sur les recommandations figurant aux paragraphes 17 et 18. Comme il est indiqué au paragraphe 20, l'approbation par l'Assemblée générale des modifications qu'il est proposé d'apporter aux conditions d'emploi des membres de la Cour entraînerait pour l'exercice 1994-1995 des dépenses d'un montant estimatif de 427 100 dollars.

9. Le PRESIDENT annonce que s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission entend recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général concernant les conditions d'emploi et de rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat, ainsi que le régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice (A/C.5/49/8), et d'approuver les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires dans le document A/49/7/Add.11.

10. Il en est ainsi décidé.

11. M. TOYA (Japon) déclare qu'étant donné que les membres de la Cour internationale de Justice sont des experts de très haut niveau, les propositions du Secrétaire général méritent une attention toute particulière.

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

d) AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES (suite)  
(A/C.5/49/58)

12. M. SCOTTI (France) déclare qu'à la troisième ligne du projet de décision figurant dans l'annexe du document A/C.5/49/58, il faudrait remplacer le mot "approuve" par le mot "recommande".

13. Le PRESIDENT annonce que s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission adopte le projet de décision tel qu'il a été modifié oralement.

14. Il en est ainsi décidé.

/...

15. Mme BUERGO (Cuba) indique que sa délégation, bien qu'elle ne se soit pas opposée à l'adoption du projet de décision, aurait souhaité disposer de plus amples informations sur la question. Il lui semble aussi que cette question relevait davantage de la compétence de la Sixième Commission que de celle de la Cinquième Commission.

La séance est levée à 10 h 45.